Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20261117-D17112026188DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-sept novembre deux mille vingt-six,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 10 novembre 2026.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs, AVERLAND-SCHMITT Christelle, BODIN Lucie, BRIENS Stéphanie, CADIEU Jean-Paul, CHARPENTIER Olivier, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DESBLÉS Hubert, DROUILLÉ Jérémie, DUPUIS Arnaud, HANNOUCHE Lise, KERMARREC Sarah, LE BALC'H Hubert, LEBOUC Nelly, PERCHAIS Éric, POULAIN-JAMILLOUX Mélanie, QUIVIGER Éric, RAULT Mathilde, ROUSSELOT Alain, SAVOYE Frédérique, STÉPHAN Aurore.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur CHOUBRAC Damien (procuration à Madame BODIN Lucie), Madame COLOMBEAU Estelle, Monsieur GUÉNY Cyril (procuration à Monsieur Arnaud DUPUIS), Madame GUÉRIN Florence (procuration à Monsieur Alain ROUSSELOT), Monsieur LAUGERAT Lilian (procuration à Monsieur CHARPENTIER Olivier), Monsieur PÉTIGNY Patrick (procuration à QUIVIGER Eric).

ABSENTE NON EXCUSÉE : Madame PICOT Sonia

SECRÉTAIRE : Madame de la VERGNE Aude

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 29
. présent(s) ou représenté(s) : 27
. absent(s) et non représenté(s) : 2

OBJET : RÈGLEMENT DE MISE A DISPOSITION DU MATÉRIEL

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20261117-D17112026188DE-DE

Délibération N°2026/188 du Conseil Municipal du 17 novembre 2026
Publiée le 18 novembre 2026

RÈGLEMENT DE MISE A DISPOSITION DU MATÉRIEL

La commune met à disposition du matériel communal au bénéfice des associations et des différents acteurs du territoire afin de soutenir les initiatives locales.

Jusqu'à présent, aucun règlement ne venait encadrer ces prêts.

Il apparaît donc nécessaire de définir les conditions de réservation, d'utilisation et de restitution du matériel, ainsi que les responsabilités des bénéficiaires.

Un règlement a ainsi été élaboré afin de garantir une gestion claire, équitable et sécurisée du matériel communal.

Ce projet de règlement, annexé à la présente délibération, est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Suite à la présentation du sujet en commission 1 du *14 octobre 2026*,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à l'unanimité :

1°) D'APPROUVER le règlement annexé à la présente délibération ;

2°) D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,

MAIRIE DE CHATEAUBOURG 35 (Ille-et-Vilaine)

Teddy RÉGNIER

La Secrétaire de séance,
Aude de la VERGNE

Nombre d'élus présents ou représentés : 27	Pour : 27	Contre : 0	Abstentions : 0	Ne participe(nt) pas au vote : 0